



Chers membres de l'association nationale des Forces aériennes stratégiques,

Retournons-nous un instant sur les cent-quinze dernières années que notre Nation a vécues. Les soixante-quinze premières ont connu trois guerres franco-allemandes dont les deux dernières à caractère mondial, les soixante-quinze suivantes n'ont été marquées par aucun affrontement direct entre les puissances dotées de l'arme nucléaire. L'arme que nous mettons en œuvre au service de la paix.

L'épidémie de Coronavirus est devenue une pandémie depuis le 11 mars dernier, son impact et sa gravité (sanitaire, social, économique, géopolitique) sont potentiellement élevés au niveau du monde entier. Toutefois, comme le dit madame la Ministre des armées à propos des menaces prises en compte en 2017 pour préparer la Loi de programmation militaire : « Cette crise ne peut que nous renforcer dans nos analyses et nous montre que ces menaces sont encore peut-être plus aigües, plus intenses que nous les avons imaginées. »

Les tensions qui peuvent être engendrées sur le plan multinational renforcent, selon la volonté du Président de la République, le besoin de plus de souveraineté nationale et d'autonomie stratégique européenne.

Inscrivons-nous dans le futur de la composante aéroportée. Notre avenir est dans le projet du

Système de combat aérien futur (SCAF) ; il s'inscrit dans un contexte résolument multi-domaine. Il sera la base de définition dans l'espace informationnel des normes et protocoles avec nos alliés et partenaires, dans l'OTAN et dans l'Union européenne. Il respectera à la fois nos critères de souveraineté (conception, développement, réalisation et emploi opérationnel) et notre exigence d'interopérabilité pour s'intégrer dans une coalition.

Remercions le général de corps aérien Bruno Maigret pour sa contribution à la réflexion éthique sur notre mission, et monsieur Emmanuel Cocher pour son article sur l'adéquation des FAS à la manœuvre diplomatique-stratégique reprenant les propos tenus lors de la journée anniversaire de la « première alerte » à Saint-Dizier le 4 octobre 2019. Les hommes et les femmes ainsi que le matériel des FAS répondent aujourd'hui et répondront demain encore aux exigences diplomatiques de force « visualisable ».

Excellente lecture de ce nouveau numéro de l'ANFAS Cont@ct et je vous souhaite une bonne rentrée pour vous et pour vos proches.

Général de corps aérien (2s) Pierre-Henri Mathe
Président de l'ANFAS

SOMMAIRE

Panorama du monde nucléaire.....	page 2
Politique nationale.....	page 7
Vie des FAS.....	page 10
Récits et témoignages.....	page 18
Histoire et patrimoine.....	page 20

PANORAMA DU MONDE NUCLÉAIRE

Réflexions sur le discours d'Hiroshima

Par le général de corps aérien Bruno Maigret, commandant les Forces aériennes stratégiques

L'essence de la dissuasion est de faire peser sur l'adversaire une menace telle qu'elle le décourage de s'en prendre aux intérêts vitaux de notre pays. Par nature, donc, ces dommages inacceptables sont d'une telle ampleur qu'ils posent une question fondamentale sur le plan de la morale : s'ils sont hors de proportion avec ce qu'ils prétendent défendre, ils sortent du cadre moral communément admis. D'un autre côté, ces dommages ne sont jamais exercés : ils restent à l'état virtuel, ou potentiel, puisque la dissuasion, c'est la menace de dommages inacceptables, et non pas le fait d'infliger ces dommages. Le résultat de cette menace, on le connaît, c'est la paix entre grandes puissances, ce qui est le but de tous les militaires : défendre la paix. La dissuasion poursuit donc un but éminemment moral en mettant en œuvre des moyens virtuellement immoraux. La question fondamentale qui se pose aux acteurs de la dissuasion est donc de nature éthique.

La réflexion sur cette question a été ravivée récemment par le discours du Pape François à Hiroshima. Il m'est donc apparu intéressant, au titre de mon parcours dans la dissuasion et des fonctions qui sont les miennes aujourd'hui, de partager avec les lecteurs de l'ANFAS Contact les réflexions que m'ont suscitées les paroles du Pape. Je précise que je m'exprime ici à titre privé, et que les lignes qui suivent n'engagent que leur auteur, à titre individuel. Elles sont sans valeur institutionnelle et ne devront donc pas être sorties de ce contexte d'expression libre.

Les déclarations du Pape François, en visite à Hiroshima et Nagasaki, ne peuvent laisser indifférents les acteurs de la dissuasion française. Précisément, plutôt, les seuls auditeurs de ses discours qui se sentiront directement concernés sont

probablement les membres de la communauté française de la dissuasion nucléaire, ceux qui, selon les termes de Monseigneur de Romanet, mettent en œuvre la « bombe catholique ».

Il apparaît important de réfléchir à ces paroles émanant de l'une des plus hautes autorités morales de notre temps, chef d'une Eglise dans laquelle se reconnaissent nombre des marins, aviateurs et soldats qui participent à la mise en œuvre de notre politique de dissuasion, voire plus largement l'ensemble de nos armées, tant il est vrai que cette dissuasion porte son ombre sur toute notre défense.

Cette réflexion reprendra les paroles du Pape pour en donner une exégèse éclairée par le contexte dans lesquelles elles se situent, explicitera les difficultés qu'elles soulèvent pour la communauté française de la dissuasion, et tentera une réconciliation entre une position papale interprétée, parfois de manière exagérée, par nos médias nationaux, et le positionnement français sur ces questions.

1. Qu'a dit le Pape ?

« Je désire redire avec conviction que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires est aujourd'hui plus que jamais un crime ».

Le langage de la dissuasion est un langage précis. Celui de l'Eglise également. En l'occurrence, le mot « utilisation » évoque l'emploi. Le Pape vise probablement, dans ses paroles, ceux qui seraient tentés de considérer l'arme nucléaire comme une arme d'emploi, ce que semble d'ailleurs le suggérer le choix du lieu de son discours : Nagasaki et Hiroshima représentent la négation absolue de la doctrine de dissuasion et incarnent au contraire les méfaits terrifiants d'une logique d'emploi.

Le Pape précise encore cette position en associant l'utilisation à la « possession des armes

atomiques », qualifiée « d'immorale ». Si le mot « utilisation » avait recouvert la notion de dissuasion, l'apposition de la « possession » serait superflue. Le Pape considère donc l'utilisation de l'arme atomique comme un crime, fut-elle considérée comme une arme de guerre. Il fait donc du nucléaire militaire une arme interdite, ce qui correspond à la doctrine française de dissuasion, et se situe par ces mots dans la stricte continuité de ses prédécesseurs. Enfin, il cite, plus loin dans le texte, Paul VI, qui dénonce la possession « d'armes offensives », ce qui ne correspond pas à l'arsenal français. Enfin, le Pape dénonce « la volonté d'imposer aux autres ses intérêts particuliers » : la doctrine française est celle d'une défense de nos intérêts vitaux, ce qui exclut toute imposition d'intérêts particuliers sur quiconque.

Toutefois, François ajoute aux mots des précédents papes une dénonciation de la possession d'armes nucléaires. Il va donc au-delà de ce qui fut jusqu'à présent la position de l'Église catholique sur le sujet. Remarquons toutefois que contrairement à ce qui a pu être écrit, le Pape ne dénonce pas comme criminelles les personnes qui participent à la fabrication des armes nucléaires. François qualifie d'immorale la possession d'armes nucléaires, là où Jean-Paul II avait considéré que cette possession était « encore morale », et permettait aux États dotés de prendre le temps de s'entendre sur les efforts de désarmement qu'ils semblaient alors entreprendre (SALT puis START).

2. Contexte

Le Pape François intervient, dans la continuité de ses prédécesseurs (Pie XII, Jean XXIII, Paul VI, Jean-Paul II, Benoît XVI) sur un sujet qui a fait réfléchir des générations de militaires du rang, de sous-officiers et d'officiers, sans qu'aucun d'entre eux n'ait jamais pu épuiser l'ambiguïté que pose le problème moral de la dissuasion : mettre en œuvre avec le plus de crédibilité possible une arme capable de détruire des millions de vies humaines afin

d'empêcher tout déclenchement d'hostilité entre États est-il moral ?

Les deux discours du Pape se situent dans le contexte d'un effritement des cadres juridiques qui régissent le développement et la possession d'armes nucléaires. Ce corpus repose, au premier chef, sur le traité de non-prolifération, document ratifié par le plus grand nombre d'États après la Charte des Nations-Unies. Ce traité reconnaît cinq États légitimement dotés de l'arme nucléaire (États-Unis, Russie, Chine, Royaume-Uni et France). Tous les autres États acceptent de renoncer à chercher à acquérir des armes nucléaires en échange de l'aide que leur fourniront les pays dotés pour disposer de l'énergie nucléaire à des fins civiles. Par ailleurs, tous les États signataires s'engagent à poursuivre la voie du « désarmement général et complet ». L'année qui vient marquera l'histoire de ce traité par la conférence d'examen qui s'y tiendra.

En ce qui concerne le reste des textes juridiques se rapportant au nucléaire militaire, on constate un écartèlement entre une tendance à la dérégulation, forte, avérée et portée par les principaux détenteurs d'armes nucléaires (Russie et États-Unis), et une tendance pacifiste et idéaliste promouvant un traité d'interdiction.

Outre le TNP, plusieurs documents, souvent des accords bilatéraux, cherchent à limiter les arsenaux nucléaires. Au nombre de ceux-ci, il faut mentionner les traités russo-américains SALT 1 et 2, le traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI), et START. Le FNI interdisait le développement, la conception et le déploiement de missiles (conventionnels et nucléaires) sol-sol ayant une portée entre 500 et 5500 km. Ces missiles de portée intermédiaire ne laissaient en effet pas de temps à l'agressé de déclencher sa riposte, déséquilibrant le rapport de terreur réciproque sur lequel était fondée la dissuasion de la guerre froide. Ce traité vient d'être abrogé par ses signataires¹.

¹ Au titre des raisons pour lesquels les deux parties se retirent du traité, on peut avancer les explications suivantes. Les États-Unis justifient leur retrait par le développement par la Russie du missile 9M729 (SSC-8 pour l'OTAN) dont la portée le place en violation, mais aussi par la nécessité de prendre en compte la Chine qui, non contrainte par ce traité, dispose aujourd'hui d'un nombre considérable de missiles sol-sol de portée

intermédiaire. Après avoir nié l'existence même du SSC-8 puis avoir refusé de justifier sa conformité au traité, les Russes invoquent pour leur part les drones américains et la dualité potentielle de la défense antimissile de territoire de l'OTAN comme des violations du traité. Le traité FNI a été conclu par R. Reagan et M. Gorbatchev, et est entré en vigueur à la fin de la Guerre Froide.



*Le général Bruno Maigret GCFAS
Photo CFAS*

Pendant que s'effrite le droit international, certains acteurs cherchent à entrer par effraction dans le club des puissances nucléaires, accentuant le sentiment d'insécurité général autour du nucléaire militaire.

En réaction à ce climat d'appréhension, une initiative internationale d'interdiction des armes nucléaires a vu le jour. Le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) a été adopté par 122 États, et entrera en vigueur, définissant dès lors une nouvelle norme internationale, lorsque 50 États l'auront ratifié. Le Saint-Siège a été parmi les premiers États du monde à avoir ratifié le traité.

Cette ratification, de même que les discours du Pape, sont en totale cohérence avec la position de l'Eglise sur le sujet des armes en général et de l'armement nucléaire en particulier. Agissant comme autorité morale définissant un but à

atteindre, l'Eglise ne se contente pas d'une paix obtenue par coercition, sous l'effet d'un équilibre de la terreur, et fixe « aux hommes de bonne volonté » l'objectif de s'accorder ensemble pour habiter harmonieusement la « maison commune ». Devant cet idéal à atteindre, le positionnement du souverain pontife quant aux arsenaux nucléaires a connu une évolution progressive, liée au contexte international.

Pendant la Guerre Froide, l'Eglise catholique dénonce vigoureusement le communisme. Elle se range de facto dans le camp de l'Ouest et reconnaît, face à la menace soviétique, comme un cas de légitime défense le fait de posséder des armes nucléaires. Jean-Paul II est un Polonais dont le pays d'origine est sous la domination d'une idéologie honnie, et qui a vécu dans sa chair les conséquences d'un conflit mondial.

La chute du Rideau de Fer a laissé Rome face à d'autres idéologies dénoncées par les papes successifs : relativisme (Benoît XVI), matérialisme (François). Dans cette lutte plus spirituelle que matérielle, l'Eglise catholique discerne moins un camp du bien face à un camp du mal parmi les détenteurs d'armes nucléaires. Elle n'identifie donc plus la détention avec la légitime défense. Celui qui était hier en position de défenseur se trouve maintenant, aux yeux de l'Eglise, en situation de potentiel agresseur. Cette évolution contextuelle, associée à la poursuite inlassable d'un idéal de paix et de justice, infléchit naturellement le discours du pape, comme l'humanité a pu en prendre conscience lors de son voyage au Japon.

3. Tentative d'explication de la position papale

En réalité (et, d'une certaine manière, contrairement à ce que certains médias interprètent), les propos du Pape correspondent à la position de l'Eglise catholique et ne représentent pas réellement d'évolution liées à la personne d'un pape qui n'a pas, au contraire de ses prédécesseurs, connu la guerre mondiale sur le sol de sa terre natale, avec les bombardements de masse qui l'accompagnait notamment.

Tant que les États dotés (et surtout les deux principaux d'entre eux, les États-Unis et l'URSS) semblaient s'engager sur une voie de désarmement, malgré les difficultés que suppose une telle voie, il était légitime de considérer la détention d'armes atomiques et la doctrine de dissuasion qui en découlait comme un « mal pour un bien ». Dès lors que les États dotés semblent se désintéresser de ces efforts, qu'il n'y a plus de dynamique positive, mais bien une dynamique de prolifération et d'évolution des doctrines vers la notion d'emploi, la « tolérance » morale cesse. Pour le dire en d'autres mots, la moralité des armes nucléaires est liée à la dynamique dans laquelle s'inscrivent les États responsables de la situation dans laquelle nous vivons.

Pour remettre en marche un processus au point mort, le Pape utilise la grammaire même de la dissuasion nucléaire : il menace de dommages inacceptables (la damnation, en l'occurrence : « nous aurons à en répondre ») les acteurs qui s'en prennent, par leur inaction, à ce qu'il considère comme les intérêts vitaux de l'humanité (« la construction de la paix dans la vérité et dans la justice »).

4. Conséquences pour la France

Le langage du Pape englobe dans une même réalité tous les États possesseurs, qu'ils soient légitimes au regard du droit international ou non.

Comme le sait le Pape, la réalité est plus complexe. La position française, en particulier, mérite une explication. La dissuasion française repose sur une grammaire constituée de cinq règles : intérêts vitaux, dommages inacceptables, permanence, stricte suffisance et indépendance nationale.

Cette grammaire n'envisage donc l'usage de l'arme nucléaire que dans le cas extrême d'un échec de la dissuasion qui, en France, est exclusivement nucléaire.

Elle garantit la survie de la Nation et de l'État, ce qui, en soi, est un bien.

François Hollande disait en 2015 à Istres : « Dans un monde dangereux – et il l'est – la France n'entend pas baisser la garde. Mais en même temps qu'elle est prête à se défendre, elle ne veut pas pour

autant renoncer à l'objectif même du désarmement, y compris du désarmement nucléaire. La France, c'est une puissance de paix, et c'est pourquoi elle se défend, pour la paix ! [...] Je partage donc l'objectif, à terme, de l'élimination totale des armes nucléaires, mais j'ajoute : quand le contexte stratégique le permettra ».

La dissuasion nucléaire, en permettant à notre pays de ne dépendre de personne pour assurer sa propre survie, lui permet de faire entendre sa voix de manière libre et indépendante, très souvent pour porter un message de paix. Dans le passé récent, la France a fait usage de cette liberté de parole pour promouvoir le bien commun. Le meilleur exemple en est probablement fourni par le refus de la France de s'engager dans l'aventure irakienne aux côtés de ses alliés américain et britannique. Qui peut croire que la France aurait pu s'opposer aux États-Unis si elle eût dû ne compter que sur son soutien pour assurer sa propre survie, dans un monde marqué par l'incertitude ?

La notion de stricte suffisance illustre bien la dynamique du désarmement nucléaire dans laquelle la France inscrit sa politique, en totale cohérence avec les discours des différents papes, y compris François, sur le sujet.

L'appréciation du « bon moment pour désarmer » est crucial. La première leçon à tirer du discours du Pape est de reconnaître cette dynamique vers le désarmement que le pape cherche à relancer, à travers notamment la ratification du TIAN. Néanmoins, une fois le but fixé, il convient de déterminer le chemin pour y parvenir. Ce chemin consiste notamment dans l'ordre dans lequel les États dotés (légitimes ou non) doivent désarmer. Que la France désarme la première n'est pas, en réalité, dans l'intérêt de la démarche de désarmement. Il faut d'ailleurs remarquer que les efforts de réduction de l'arsenal français, cohérents avec la notion de stricte suffisance, font de notre pays un pays particulièrement vertueux à cet égard.

Enfin, quels sont les motifs avancés par le Pape pour promouvoir ce désarmement ?

Il s'agit de la distinction entre une paix par coercition (ou par terreur interposée) et une paix par adhésion, qui seule peut constituer une perspective

juste pour l'humanité ; la crainte d'un accident avec une arme mal maîtrisée ; le risque de prolifération ; le risque d'emploi.

Ces quatre risques ne s'adressent pas prioritairement à la France, dont l'arsenal est maîtrisé et mesuré en taille, qui dispose d'un contrôle gouvernemental exemplaire, qui s'inscrit totalement dans une dynamique de maîtrise des armements, et dont la doctrine exclut une logique d'emploi.

Au contraire, un désarmement français prématuré n'aurait pas d'influence sur les autres acteurs, et priverait le discours promouvant le désarmement du seul État doté légitime pour le porter et bénévolant en la matière.

Conclusion

Le discours du Pape ne constitue en réalité en rien une nouveauté. François avait eu les mêmes mots, peut-être même plus durs, pour les arsenaux nucléaires et leurs détenteurs il y a deux ans, le 10 novembre 2017. Ses paroles sont en totale cohérence avec la doctrine de l'Eglise catholique depuis l'avènement de l'arme atomique : la moralité de l'arme est nécessairement contextuelle, comme celle de toutes les armes, sans doute. Elle est assujettie à la dynamique de désarmement général dans laquelle s'inscrivent les États détenteurs : un mal pour un bien. Aujourd'hui, le contexte est celui d'une paralysie de ces efforts. Le Pape entend donc, par son action diplomatique (signature du TIAN) comme pastorale (déclaration sur la moralité des armes nucléaires) relancer un processus en panne.

Le risque, amplifié par un traitement journalistique tendancieux des paroles du Pape, consiste à sur-interpréter les mots du souverain pontife.

En effet, parmi les détenteurs de l'arme nucléaire, seule la France est susceptible de réellement prendre en considération ses propos : Russes, Chinois et Américains n'envisagent pas leurs relations internationales sous l'angle de la moralité, les Britanniques sont Anglicans, et pour les Pakistanais, les Indiens et les Israéliens, la situation d'affrontement dans laquelle ils se trouvent rend largement improbable un désarmement unilatéral. D'une certaine manière, une lecture rapide de l'évènement que constituent les discours d'Hiroshima et Nagasaki pourrait assimiler la France à la cible du discours du Pape.

Or, au regard de la doctrine française, des modalités de mise en œuvre de notre dissuasion, comme des intentions politiques de notre nation, la France est certainement plus utile à la démarche pacifiste à l'intérieur du cercle des pays dotés qu'à l'extérieur.

Il convient donc, en réaction aux exagérations d'un certain nombre de commentateurs, de resituer le texte dans son contexte, celui d'une grande continuité, d'en tirer la confirmation que notre doctrine de dissuasion, tant qu'elle reste orientée vers la paix et assortie des démarches vers le désarmement, reste un mal nécessaire. Les marins, aviateurs et soldats qui œuvrent au quotidien pour la dissuasion et sous l'ombre portée de la dissuasion doivent rester convaincus que leur engagement à servir leur pays correspond au service du bien commun.

POLITIQUE NATIONALE

Les Forces aériennes stratégiques dans le contexte diplomatique international

Par M. Emmanuel Cocher, conseiller des affaires étrangères

Le contenu de cet article, qui reprend les propos tenus lors de la journée anniversaire de la « première alerte » à Saint-Dizier le 4 octobre 2019, n'engage que son auteur.

« Ni le droit international coutumier ni le droit international conventionnel n'autorisent spécifiquement la menace ou l'emploi d'armes nucléaires ; ni le droit international coutumier ni le droit international conventionnel ne comportent d'interdiction complète et universelle de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires en tant que telles ; est illicite la menace ou l'emploi de la force au moyen d'armes nucléaires qui serait contraire à l'Article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations unies et qui ne satisferait pas à toutes les prescriptions de son Article 51 ; la menace ou l'emploi d'armes nucléaires devrait aussi être compatible avec les exigences du droit international applicable dans les conflits armés, spécialement celles des principes et règles du droit international humanitaire, ainsi qu'avec les obligations particulières en vertu des traités et autres engagements qui ont expressément trait aux armes nucléaires ; il ressort des exigences susmentionnées que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire ; au vu de l'état actuel du droit international, ainsi que des éléments de fait dont elle dispose, la Cour ne peut cependant conclure de façon définitive que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait licite ou illicite dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle la survie même d'un État serait en cause ; il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace ».

Cour internationale de Justice

Avis consultatif du 8 juillet 1996 sur la licéité de l'utilisation des armes nucléaires

La diplomatie est chargée de défendre les intérêts d'un pays dans le cadre du système international dont les seules bases sont le principe fondamental de l'égalité souveraine des États et le corpus de règles et les institutions en découlant qui ont été librement acceptées par les États dans leur souveraineté (traités signés, ratifiés et entrés en vigueur, droit dérivé de certaines organisations créées par ces traités et dont les États sont les membres). L'existence et l'efficacité de ce système, la force et la permanence du droit international ainsi créé sont essentielles à la préservation des intérêts de tous les États. Bien que la politique de défense doive envisager les situations d'extrême désordre où la paix et la sécurité internationales ne seraient plus assurées dans ce système, elle ne saurait sans devenir contreproductive, mettre en avant des ressorts qui seraient de nature à ruiner « l'état

social » international. Inventées pendant la Seconde Guerre mondiale et utilisées deux fois coup sur coup pour mettre un terme à ce conflit dans le Pacifique en août 1945, les armes nucléaires sont aujourd'hui détenues par chacun des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations unies qui font figures de garants du système international et comptent les trois dépositaires du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) du 1^{er} juillet 1968. Dans cette perspective, et en tenant compte des analyses développées en 1996 par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif sur la licéité de l'utilisation des armes nucléaires, il n'est pas inintéressant de proposer une libre évocation des effets de posture qu'impliquent les Forces aériennes stratégiques, composante de la dissuasion nucléaire de la France depuis le 8 octobre 1964, du point de vue de la diplomatie.

Forces aériennes stratégiques et sanctuarisation du territoire national

Ancrée dans la notion de « survie même de l'État », la dissuasion fait écho au droit de « légitime défense » au sens de l'Article 51 de la Charte des Nations unies², c'est-à-dire en attendant le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales qui sont le premier but des Nations unies et, par extension, de tout le système international.



*La table ronde organisée pour les 55 ans des FAS
Photo H. Beaumont*

Impliquant une riposte à partir du territoire national, avec des bombardiers et ravitailleurs dont les bases sont clairement identifiées sur le sol français, les Forces aériennes stratégiques illustrent une double stratégie de sanctuarisation du territoire et d'interdiction de la guerre qui sont au cœur des aspirations françaises depuis le lendemain de l'hécatombe du premier conflit mondial dont le Nord et l'Est de la France ont été le principal théâtre. Le regroupement des escadrons de combat des FAS sur la base aérienne de Saint-Dizier, une des bases historiques de la Première Guerre mondiale, en Champagne, fait ressortir aujourd'hui cette filiation. Dans l'entre-deux guerres, ce sont la

Ligne Maginot et le Pacte Briand-Kellog signé à Paris en 1928 qui illustreront cette stratégie : il faut éviter la guerre ; la France envisage ses forces dans une perspective essentiellement défensive ; si la guerre est inévitable, elle ne devra plus avoir notre territoire comme théâtre.

Les Forces aériennes stratégiques et la manœuvre diplomatico-stratégique

Après avoir été l'instrument des premières et seules frappes nucléaires (américaines), le couple bombe – bombardier s'est affirmé comme principal système des « armes nouvelles » de l'Alliance atlantique dans l'Europe de l'après-guerre. Ce sont les mesures de contrôle, de sûreté et de sécurité accompagnant leur déploiement sur le sol des alliés européens qui ont permis le développement de la « culture nucléaire » de l'OTAN. La mise en place de ces procédures a permis de faire mûrir, y compris l'outil dissuasif et les spécificités du nucléaire militaire, parallèlement à l'intensification des programmes scientifiques et militaires qui

allaient aboutir à la première explosion nucléaire française « Gerboise bleue » de février 1960.

Ainsi placées au cœur de l'ADN de la dissuasion, historiquement, opérationnellement, conceptuellement et symboliquement, il est remarquable que les Forces aériennes stratégiques soient également capables de s'insérer dans la manœuvre militaire conventionnelle à l'occasion des crises contemporaines aiguës dans lesquelles s'engage la France en cohérence avec ses responsabilités internationales au Sahel, au Proche et au Moyen Orient notamment. Directement liée aux caractéristiques de la mission de dissuasion à laquelle elles s'entraînent depuis 55 ans, la capacité

². « Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont

immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ».

à déployer un raid de bombardement, à partir d'une base en France, à grande distance et en autonomie, confère une liberté et une crédibilité de premier plan à notre pays dans ses actions internationales.

Ambivalence du terrain juridico-diplomatique

Face visible et polyvalente de la dissuasion, la composante aérienne permanente a aussi une pertinence spécifique pour résister à l'érosion du terrain de la licéité des armes nucléaires sous la pression d'un mouvement international de désarmement qui a passablement déraillé depuis 1996 et la conclusion de la dernière convention internationale négociée dans ce domaine au sein du système des Nations unies avec la participation des États dotés de l'arme nucléaire (le traité d'interdiction complète des essais nucléaires). 1996, un an après la prorogation pour une durée indéfinie du TNP, est aussi l'année où la Cour internationale de Justice a rendu son avis sur la licéité de l'utilisation des armes nucléaires qui ouvre, sans la conclure quant à la question posée, une dialectique entre le droit à la légitime défense et le droit international humanitaire. Il en ressort que l'usage (et la menace d'emploi) de l'arme nucléaire ne saurait s'abstraire du principe de proportionnalité. Que les destructions attendues d'une frappe nucléaire soient de nature à dissuader d'agresser des ennemis potentiels dont les gains espérés ne seraient plus justifiés en contrepartie de dommages considérables ne signifie pas nécessairement qu'il n'y ait aucune proportion.

« Hors de proportion » peut se comprendre comme « plus que proportionnel ». En d'autres termes, si la frappe peut être réduite en puissance ou augmentée en précision, toutes choses que le développement du nouveau missile air-sol destiné à emporter les têtes nucléaires délivrées par les avions des FAS doit permettre, le champ de la proportionnalité et donc de la licéité reste heureusement ouvert.

La grave impasse dans laquelle se trouvent les négociations

multilatérales en matière de désarmement nucléaire, avec un processus d'examen du TNP paralysé depuis la conférence de 1995 qui, tout en assurant la pérennité formelle de l'instrument, a exacerbé les oppositions entre partisans (nombreux) d'un désarmement nucléaire déconnecté des autres enjeux fondamentaux de la paix et de la sécurité internationales (prolifération des armes de destruction massive, vérifiabilité des régimes internationaux, efficacité du système international de maintien et de rétablissement de la paix) et les détenteurs et bénéficiaires de la dissuasion comme garantie d'indépendance et de survie dans un monde dangereux. Une norme d'interdiction générale (non vérifiable et loin d'être universellement acceptée) a été posée avec le traité d'interdiction des armes nucléaires adopté en 2017, jalon central des efforts pour saper la licéité des armes nucléaires qui, bien que sans impact immédiat, pourrait être pris en compte en cas d'actualisation de l'avis consultatif de 1996. Dans cette situation, la CIJ serait peut-être encore plus sensible à la stagnation par ailleurs des « négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace », situation qui ne laisse place qu'aux mesures unilatérales de réduction (dont la composante aérienne a fait les frais au Royaume-Uni par exemple) ou de transparence ou de confiance (pour lesquelles il reste bien utile de conserver des forces nucléaires visualisables comme le sont particulièrement les FAS).



*La table ronde organisée pour les 55 ans des FAS
Photo H. Beaumont*

VIE DES FAS

Par M. Hervé Beaumont, secrétaire général de l'ANFAS, avec le précieux concours du capitaine Loïc (BRPFAS)

Remise des insignes et des traditions de l'escadron « Sologne »

Le 22 juin dernier, le personnel de l'escadron de ravitaillement en vol (ERV) 4/31 « Sologne » s'est vu remettre le nouvel insigne qui reprend les traditions des escadrilles LET (BR) 465 « Vampire aux ailes déployées » et SPA-BI 54 « Fer à cheval ». Cette cérémonie informelle à Istres était honorée par la présence du lieutenant-colonel Loewenstein, commandant l'ERV de 1986 à 1988.



Photo Alain Courtillat/Armée de l'air/Défense, via CFAS

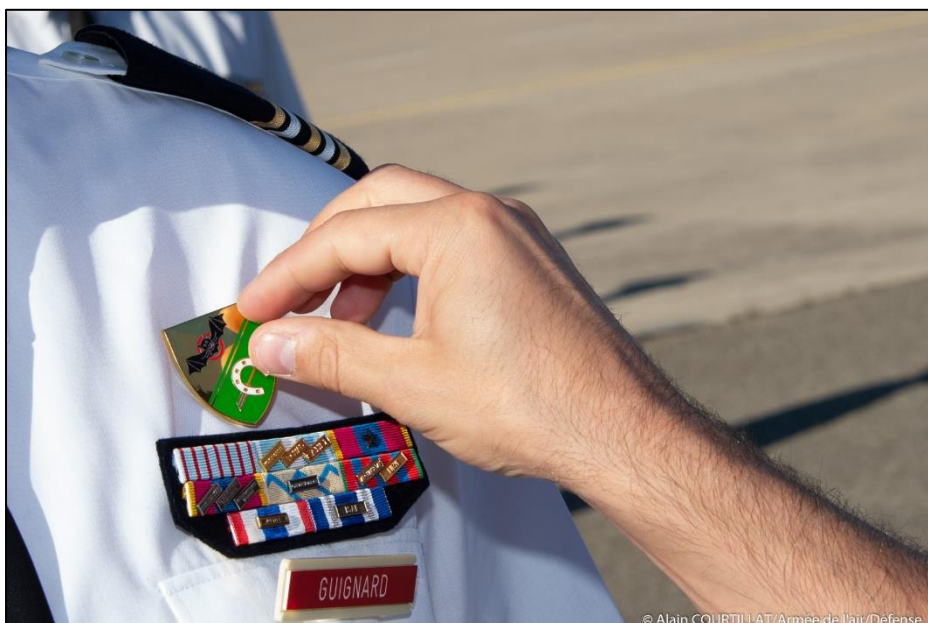


Photo Alain Courtillat/Armée de l'air/Défense, via CFAS

L'escadron de ravitaillement en vol (ERV) 4/31 « Sologne » met en œuvre les C-135 FR et les KC-135 RG. L'ERV 4/94 « Sologne », créé le 15 avril 1966, fut le second escadron de ravitaillement en vol, puis changea de dénomination à la faveur de la réorganisation des FAS au 1^{er} juillet 1976 pour devenir l'ERV 2/93 « Sologne », jusqu'à sa dissolution le 1^{er} août 1993.

La 31^{ème} EARTS sur tous les fronts

Engagée dans l'opération Résilience, la 31^{ème} escadre aérienne de transport et de ravitaillement stratégiques, a maintenu dans le même temps une activité nécessaire à sa mission principale : la dissuasion. Le 31 mars dernier, ses équipages et ses avions ont ainsi participé à l'opération Poker 2020-02 et ont réalisé en même temps une 5^{ème} mission d'évacuation de patients atteints de la COVID 19. Ainsi, le 30 mars, à quelques heures de la 2^{ème} opération Poker de l'année, la 31^{ème} EARTS reçoit un nouvel ordre. Un des deux A 330 Phénix de sa flotte est remobilisé pour assurer dès le lendemain une mission de transport dans le cadre de l'opération Résilience, le second MRTT restant impliqué dans le dispositif Poker. Son remplacement est assuré par un C-135 FR avec son équipage pour intégrer le dispositif d'une cinquantaine d'appareils.



Photo Damien Therby/Armée de l'air/Défense, via CFAS



Photo Damien Therby/Armée de l'air/Défense, via CFAS

La 31^{ème} EARTS forte d'un équipage en alerte 24 heures/24 depuis le début de la crise sanitaire, se prépare à mettre en œuvre le kit MORPHEE (module de réanimation pour patient à haute élongation d'évacuation). Pour la mission du 31 mars, l'équipage composé de deux pilotes, de quatre membres du personnel navigant est complété par 16 membres du personnel soignant du service de santé des armées (SSA) et d'une équipe chargée de prévenir des risques de contamination au sein de l'appareil, venue de la base aérienne de Cazaux.

Après un décollage d'Istres à 10 h du matin, le Phénix se pose à l'aéroport de Bâle Mulhouse pour prendre en charge six patients et en moins d'une heure trente sont installés et pris en charge à bord, avant d'être transportés en Allemagne à Hambourg.

2023 : retour des Forces aériennes stratégiques à Taverny

Les FAS seront de retour à Taverny en septembre 2023. La décision du CEMAA prise le 19 mars 2020 officialise le réaménagement du CFAS sur l'EAR 921. Avec cet aboutissement, le général Bruno Maigret, commandant les FAS, a voulu que les FAS retrouvent une cohérence

capacitaire en localisant au même endroit l'ensemble de l'état-major des FAS et son outil de commandement : le COFAS. Une rénovation complète des locaux sera faite pour accueillir l'état-major et une attention particulière sera portée aux questions liées aux ressources humaines.

Livraison du troisième Phénix à l'armée de l'air française le 10 juillet 2020

Le 10 juillet dernier sur la BA 125 d'Istres, la 31^{ème} EARTS a réceptionné son troisième A 330 Phénix, le n°043, affecté à l'ERVTS 1/31 Bretagne (escadron de ravitaillement en vol et de transport

stratégique). Après avoir été aligné avec les n°041 et n°042, deux camions de pompiers de l'armée de l'Air ont activé leur lance pour « baptiser » l'avion.



Photo Damien Therby/Armée de l'air/Défense, via CFAS



Photo Damien Therby/Armée de l'air/Défense, via CFAS



Photo Damien Therby/Armée de l'air/Défense, via CFAS



Photo Damien Therby/Armée de l'air/Défense, via CFAS

Les FAS au défilé du 14 juillet 2020

Sous un plafond nuageux, les FAS ont innové pour le défilé du 14 juillet 2020 en intégrant pour la 1^{ère} fois dans leur dispositif un Mirage 2000-5F, - configuré avec deux réservoirs pendulaires de 2 000 l -, appartenant au groupe de chasse 1/2 Cigognes basé à Luxeuil. Avec cette participation, les FAS mettent ainsi à l'honneur cette unité, régulièrement impliquée dans les opérations Poker. Le box était constitué d'un C-135 FR de l'ERV 4/31 Sologne basé à Istres, du Mirage 2000-5F et de quatre Rafale B F3, - configurés avec trois réservoirs pendulaires de 1 250 l -, affectés aux deux escadrons FAS basés à Saint-Dizier. Au préalable, les FAS ont fait défiler l'A330 Phénix n°041 de l'ERVTS 1/31 Bretagne basé à Istres, qui

a participé à l'opération Résilience en configuration MORPHEE (module de réanimation pour patient à haute élongation d'évacuation).



Photo H. Beaumont



Photo H. Beaumont

Poker NG, nouvelle donne ?

Par le lieutenant-colonel Cyril, chef AIR OPS de la brigade opérationnelle des FAS

Changement d'époque

Nombre d'entre vous aura déjà connu, effectué ou suivi un Poker. L'opération aérienne des FAS n'a bien sûr rien à voir avec le fameux jeu de cartes. Ici pas de bluff, on est plutôt sur du « all-in ». La crédibilité de la composante nucléaire aéroportée (CNA) passe notamment par le succès de tous ses exercices et notamment de ses 4 Poker annuels.

Cela fait presque 2 années que le Mirage 2000N a tiré sa révérence. Et ces quelques 18 mois ont été riches en changement pour les FAS. Le monde évolue rapidement ; la dissuasion nucléaire se doit de rester à la pointe. C'est une éternelle remise en question et une adaptation perpétuelle pour nos industriels et nos équipages de Rafale ou A330 MRTT. Et ce, depuis 1964 ! La recherche de crédibilité est dans notre ADN depuis maintenant 55 ans.

La modernité en 2020 c'est désormais le Rafale au standard F3R associé au METEOR, nouveau missile air-air d'un consortium européen (avec MBDA en tant que maître d'œuvre). En terme d'Air Defense le *stick*³ du METEOR est largement supérieur à celui du MICA. Sacré plus pour nos équipages ! Nouvelles tactiques, nouveaux entraînements. Les zones d'évolution deviennent trop petites. Désormais la zone de combat de l'opération Poker s'étend sur plus de 180 nautiques de long et 80 nautiques de large. La circulation civile en est fortement impactée. Le combat de Poker et son SUP AIP commencent 3 mois avant le jour J, la DGAC peut se révéler dure en affaire... mais toujours à l'écoute des exigences de notre dissuasion !

Du côté des ravitailleurs, la modernité rime désormais avec l'A330 MRTT Phénix. La L16, la SATCOM et sa capacité d'import de kérosène sont précieuses pour la réussite du raid.

Pour la préparation de mission (PMISS), le tracé de l'ensemble des trajectoires et de la « déconfliction » s'avèrent délicats. Désormais le *fight* en zone n'est quasiment plus contraint en timing et par la géographie. Pour plus de réalisme, les équipages sont libres d'organiser leurs tactiques et réactions dans la zone de combat. Pour faire face au raid, on retrouve en tant que *red air* des SAMPT⁴ et jusqu'à une dizaine de chasseurs Fox 3 avec *regen/reload*. « Train as you fight » !

Toute l'armée de l'air au combat !

Le Poker dépasse les frontières des FAS... c'est une opération de l'armée de l'air toute entière ! L'EPIGE⁵ de Mont-de-Marsan s'occupe des bibliothèques de guerre électronique. Le CEILD⁶ gère la L16 et l'arbitrage en temps réel. Les tirs sont validés grâce à l'outil Jeannette⁷ déployé à Mont-de-Marsan. L'AWACS est systématiquement de la partie bien évidemment. Le Rafale passant au standard F3R, il devient donc nécessaire d'intégrer la 30^{ème} escadre de Mont-de-Marsan. En effet pourquoi se passer de vecteurs armés de METEOR ? Les M2000-5 de Luxeuil participent systématiquement, les Mirage 2000D de manière plus occasionnelle. Toute la chasse de l'armée de l'air est là. Les contrôleurs ne sont pas de trop pour contrôler ce petit monde : au total ce sont jusqu'à plusieurs dizaines d'avions qui composent le raid !

Mais regardons au-delà de l'armée de l'air. La marine nationale est aussi mise à contribution : CTM⁸, terrains de déroutement, moyens de SAR⁹ avec NH90, Panther/Dauphin ainsi que Falcon 50. L'état-major des armées en profite pour s'entraîner avec les moyens de transmissions d'ordres exceptionnels dont il dispose au sein de son COFN.

³ Terme imaginé décrivant l'allonge ou le *range* d'un missile.

⁴ Sol-air moyenne portée terrestre (système Mamba).

⁵ Escadron de programmation et d'instruction de guerre électronique.

⁶ Centre d'expertise et d'instruction des liaisons de données tactiques.

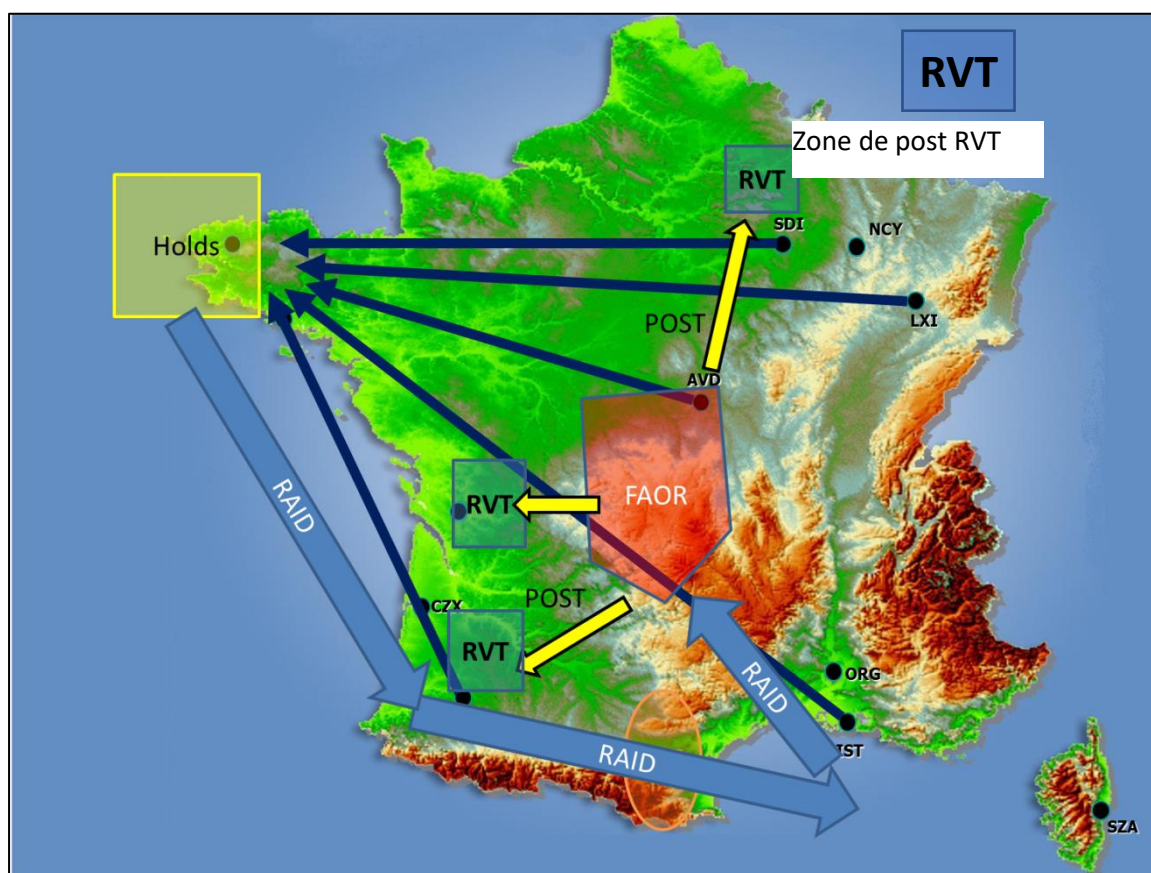
⁷ Outil de « rejeu » et de suivi de la L16.

⁸ Centre de transmissions marine.

⁹ *Search and rescue*.

L'IAN¹⁰ ou l'EMP¹¹ s'exercent aussi sur du matériel spécifique. Il faut bien s'assurer que l'ordre conforme arrive à l'ensemble de nos

équipages. La redondance des ordres est l'ADN des transmissions nucléaires. Merci SYDEREC...



Cinématique d'une opération Poker (5 heures de vol, 3 ravitaillements de nuit)

Aléas en conduite !

Mardi 11 décembre 2018 : c'est mon 2^{ème} Poker aux manettes en tant que chef conduite. Celui d'octobre s'est déroulé sans problème particulier. Cette fois-ci, la météo risque de jouer les trouble-fêtes... Poker d'hiver, Poker d'enfer... De la brume est annoncée dans le Nord-Est. Même Avord ne semble pas épargné ! De plus c'est une première aujourd'hui : le volume de *tankers* et de chasseurs engagés n'a jamais été aussi important. Je resterai bien évidemment discret sur les chiffres... Néanmoins au vu du raid et de l'opposition mise en place, la perspective du *fight* me réjouit d'avance ! Beau défi cette nuit pour nos pilotes, navigateurs et contrôleurs !

L'échéance du décollage approche, la tension monte. Les idées fusent autour de moi compte tenu de la météo. Ne ferait-on pas décoller les *tankers*

d'Avord tout de suite avant que cela ne soit trop tard ? Je calme un peu le jeu et prends le pari que cela va passer ! De toute façon je n'ai pas beaucoup de marge en timing. Le SUP AIP est tellement gigantesque et complexe que nous avons moins d'une heure de marge de manœuvre. Surtout, je ne veux pas succomber à la précipitation et au stress, attention aux fausses bonnes idées... Les équipages ont besoin de sentir que la situation est sous contrôle au sein du centre opérationnel.

Il est l'heure de lancer le raid. A Avord, pas de souci pour nos chasseurs. Concernant l'AWACS et les C-135, les minima de décollage sont plus importants mais ça passe... Du côté de Saint-Dizier, nous avons quelques centaines de mètres de visibilité. Le GCFAS accorde donc une norme particulière pour pouvoir décoller dans ces conditions. Chaque équipage roule et compte consciencieusement les

¹⁰ Inspection des armements nucléaires.

¹¹ État-major particulier (Élysée).

balises à l'alignement. Il n'y a pas de marge a priori !! Rares sont les décollages dans ces conditions. Certains anciens me décriront une impression étrange à la rentrée du train !

Le raid est lancé, rien ne pourra plus l'arrêter. Au sein du COFAS les opérateurs radio sont à pied d'œuvre pour retransmettre l'ordre arrivé tout droit depuis l'EMP à l'Elysée grâce à la valise magique. Cela fait maintenant plus de 2h30 et 2 ravitaillements en vol que la COMAO a décollé. Sur ordre du CNOA¹², la PO¹³ de Mont-de-Marsan a intercepté le raid à 2 reprises. Les *warning call* ont eu raison de la première « inter ». Pour la deuxième inter, le GCFAS donne l'ordre d'engagement via L16 depuis le COFAS suite au comportement hostile de cette PO.

La météo ne s'améliore pas comme prévu... J'ai 3 terrains rouges dans le Nord-Est : Nancy, Luxeuil et Saint-Dizier. Cette fois-ci, pas question de jouer. Il me faut trouver une solution pour les Rafale B de Saint-Dizier et les Mirage RDY de Luxeuil... Pour les Rafale, ce sera une moitié à Mont-de-Marsan et l'autre moitié à Istres ; pour les RDY ce sera Orange. Le *retask* est passé via L16 à l'AWACS avant le *push* final en zone de combat. Nouveau Joker, Bingo, les équipages savent désormais où ils se poseront...

Pas de bluff cette nuit une fois de plus ! Les FAS et l'armée de l'air ont été au rendez-vous. Ne reste plus qu'à rapatrier tout notre petit monde dérouté...

¹² Centre national des opérations aériennes.

¹³ Permanence opérationnelle.

RÉCITS ET TÉMOIGNAGES

Un an déjà !

Par « Buzz », commandant l'escadrille N124, EC 2/4 « La Fayette »

« Excalibur », le TEF 2019, vient de souffler sa première bougie ! Le TEF, qu'est-ce que c'est ? C'est un Tir d'Evaluation des Forces, qui est effectué régulièrement par les unités participant à la dissuasion en France. Cela signifie qu'à tour de rôle, chaque année, la marine ou l'armée de l'air, depuis un sous-marin lanceur d'engins (SNLE), un Rafale air biplace ou un Rafale marine, est chargée d'effectuer un tir de missile nucléaire, sans sa charge militaire. L'objectif premier pour les autorités françaises est de confirmer que toute la chaîne d'exécution de la mission nucléaire fonctionne correctement.

Le 4 février 2019, c'est Harvey et moi qui avons effectué ce tir. Mais nous n'étions qu'un unique maillon d'une très longue chaîne de préparation œuvrant depuis plus d'un an. Le cabinet du ministre des armées, le commandement des Forces aériennes stratégiques, les industriels civils concernés par le missile ASMPA, la Direction générale de l'armement, l'équipage du Monge chargé de la récupération des éléments sensibles en mer, nos mécaniciens pour préparer les avions, les personnels des ravitailleurs, les autres équipages de Rafale chargés de notre protection lors des combats fictifs ponctuant le vol sont autant d'exemples de participants à cette mission d'envergure.

Après deux vols de répétition générale effectués durant les trois semaines précédentes, nous avons réalisé notre vol de près de douze heures. Et c'est bien là que réside la particularité de cette mission « Excalibur ». Réveillés à 3h du matin après une courte nuit dans le poste de commandement enterré de la base de Saint-Dizier, nous décollons vers 4h30. Au même moment le premier A330 Phénix de l'Armée de l'Air quitte le tarmac de la base aérienne d'Istres pour venir nous rejoindre dans le Nord-Est de la France. Sept ravitaillements en vol nous ont permis d'effectuer plusieurs tours dans l'espace aérien français (simulant un raid à long rayon

d'action), sans aucune assistance GPS. Hors de question en effet de faire reposer la force de dissuasion française sur un système de localisation étranger, potentiellement victime de brouillage ou indisponible du jour au lendemain. Nous avons donc prévu de nombreux recalages afin de maintenir nos centrales à inerties dans la sphère de tolérance que nous étions en droit d'accepter. Il a également fallu composer avec d'importants défis techniques. En effet, nos Rafale peuvent aisément effectuer des vols aussi longs mais pour les réaliser dans les meilleures conditions de sécurité en temps de paix, nos mécaniciens les ont préparés avec énormément d'attention. En vol, nous avons également surveillé avec intérêt la bonne tenue de nos paramètres avion et la parfaite santé de notre ordinateur de bord, véritable cerveau du Rafale.

Nous avons ensuite fait face à des menaces sol-air et air-air nous obligeant à effectuer une pénétration à très basse altitude tout en simulant l'emploi de nos missiles MICA. Nous avons face à nous des Rafale des bases aériennes de Saint-Dizier et de Mont-de-Marsan, chargés de barrer la route à notre avion (porteur du missile), à son escorte et aux ravitailleurs qui nous accompagnaient. Il était temps pour nous d'utiliser notre belle machine dans toutes ses capacités : un ordre de mon navigateur, je quitte le mode suivi de terrain, postcombustion sur les deux moteurs, montée de plusieurs milliers de pieds en quelques secondes, sélection d'un armement air-air, prééclairement du radar, désignation de la cible, tir simulé du missile de défense aérienne. Pas le temps de vérifier l'effet de notre action, nous devons repartir immédiatement en suivi de terrain dans les nuages, au ras du sol afin de nous prémunir d'un tir des défenses sol-air ennemies. C'est dans cet enchaînement d'actions pointues et exigeantes que réside toute la force du Rafale biplace. Une compression temporelle inégalable pour beaucoup d'autres nations. L'axe Atlantique, les Pyrénées, la zone Méditerranée, les reliefs du Massif Central et

l'exigeante mise à découvert de la forêt des Landes sont autant de décors que nous avons vu défiler lors de cette longue mission.

Aidés de notre escorte (une patrouille Rafale mixte des escadrons de chasse 1/4 « Gascogne » et 2/4 « La Fayette »), nous avons rejoint notre point de tir au large du centre d'essais des Landes de Biscarosse. Au ras de l'eau, à pleine vitesse, satisfaits d'avoir échappé aux défenses mises en place face à nous, mais tout à fait conscients que tant que ce missile est accroché à notre avion, la mission n'est pas réalisée. Voilà l'état d'esprit dans lequel nous nous trouvons quelques fractions de secondes avant le tir. Puis vient l'appui sur la queue de détente. Un moment qui semble une éternité, mais ne dure qu'un instant. Le missile, lui, a fini sa course bien plus au large, dans l'Atlantique. Tout son vol et en particulier sa phase finale ont été minutieusement observés par une batterie d'appareils de mesures (embarqués à bord du

Monge ou installés sur les côtes bretonnes). En effet, en plus de la démonstration de force internationale que représente un tel vol, le TEF est l'occasion pour l'armée de l'air et pour l'industriel de vérifier et valider des calculs ou des comportements du missile lors du tir. Mais l'opération « Excalibur » ne s'arrête pas là ! Plus d'une centaine de marins sont alors encore à bord de plusieurs navires chargés de récupérer les différents éléments du missile tombé à la mer. Ce n'est que plusieurs mois après, lorsque toutes les données recueillies par les systèmes de mesures ont été analysées par les ingénieurs du Centre d'Essais des Landes, que nous pouvons véritablement considérer cette opération comme terminée.

Le résultat particulièrement bon de ce tir traduit le professionnalisme de tout l'escadron et plus généralement de tous les acteurs ayant participé à l'opération « Excalibur » ! Et comme le dit la devise de notre chef : « Osons et Fonçons ! »

NB : Pour en savoir plus sur le TEF, vous pouvez rechercher la vidéo « Excalibur » sur Internet.



Photo CFAS

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Des Sioux à Saint-Dizier ? Itinéraire d'une migration

Par le lieutenant-colonel Guillaume, commandant l'EC 2/4 « La Fayette »

« Lieutenant-colonel L., nous vous confions le fanion de l'escadron de chasse 02.004 La Fayette ».

Par ces mots, le général Schuller, GCFAS, officialisait l'arrivée du « La Fayette » et de ses traditions sur la base aérienne 113 de Saint-Dizier. D'un point de vue purement « administratif », les commandants d'escadrilles du second escadron Rafale des FAS reprenaient au même moment la garde des traditions des escadrilles *Tête de Sioux* – *Escadrille La Fayette*, *Cigogne de Romanet*, *Lévrier* et *Gaulois*.

En réalité, ce transfert s'est déroulé sur une période de près de trois ans, impliquant quatre commandants d'escadrons successifs et plusieurs générations de membres, actuels ou anciens, du plus bel escadron de France.

Les traditions, ce sont en effet des objets, des rituels, une ou des histoires partagées. Ce sont surtout des hommes et des femmes.

Première étape : tous Gascons !

Jusqu'à l'été 2017, l'ensemble des personnels appelés¹⁴ à servir sur Rafale B à Saint-Dizier sont affectés au « Gascogne », quelle que soit leur origine, et qu'ils aient ou non vocation à intégrer à terme le « La Fayette ». Le 1/4 prend alors une physionomie toute particulière qui en fait, et de loin, le plus gros escadron de chasse de France : 100 PN, une cellule renseignement de près de 30 spécialistes, plus d'une centaine de mécaniciens. L'enjeu est également colossal : il faut être dans les

temps pour former les équipes de montée en puissance, de tenue d'alerte, les équipages et tous les spécialistes concourant à LA mission.

Au sein de cette unité, une petite structure est



Photo H. Beaumont

particulièrement attentive à tout ce qui touche à la création du 2^e escadron Rafale B : le noyau dur RAF4. Sous la houlette de Jeannot, elle veille au suivi des travaux d'infrastructure, du déploiement des moyens SIC, prépare les travaux RH, en lien avec la 4^e escadre de chasse, la BA113 et bien sûr l'état-major du CFAS. Elle pilotera aussi, depuis Saint-Dizier, le processus de transfert des traditions, en lien étroit avec le 2/4 « d'en bas » et son chef, Jim. Il convient en effet de gérer la transition afin de pouvoir communiquer efficacement sur la fin du Mirage 2000N (*Opération 2000 eNd*) et la montée en puissance du Rafale, sans que les messages ne viennent se brouiller l'un l'autre.

¹⁴ Pour être exact, il convient de préciser que les mécaniciens étaient pour la plupart affectés au sein de

l'ESTA 15.004 Haute Marne avant de rejoindre l'un ou l'autre des deux EC de la 4^e escadre.

Pendant l'hiver 2017, le PAM se construit et il est temps d'identifier qui restera au « Gascogne », et qui participera à l'aventure du « La Fayette » sur Rafale. Déjà à cette époque, l'enjeu est de disposer de deux escadrons parfaitement équilibrés et également pérennes. Anciens du Rafale, du 2000 sous toutes ces formes (N, D, C, -5), du F1 ou ab initio, directs et OSC, jeunes et moins jeunes sont équitablement répartis entre les deux structures. Une fois que chacun sait où il va... les trads entrent dans la danse.



Photo H. Beaumont

Une première journée de traditions commune Mirage 2000N-Rafale se tient le 2 mars 2017 à Istres, au sein de la ZA3. Elle permet d'abord un essentiel moment de cohésion, et de découverte des uns et des autres. Les Bragards¹⁵ font la connaissance des membres actifs de l'association des anciens du « La Fayette », association dynamique s'il en est ! Quatre rites d'escadrillage s'ensuivent, dans le plus pur respect des traditions (et des règlements) avant des retrouvailles autour d'un banquet et d'une soirée commune. Les liens sont créés, la « machine » est lancée, il n'y a plus qu'à poursuivre.

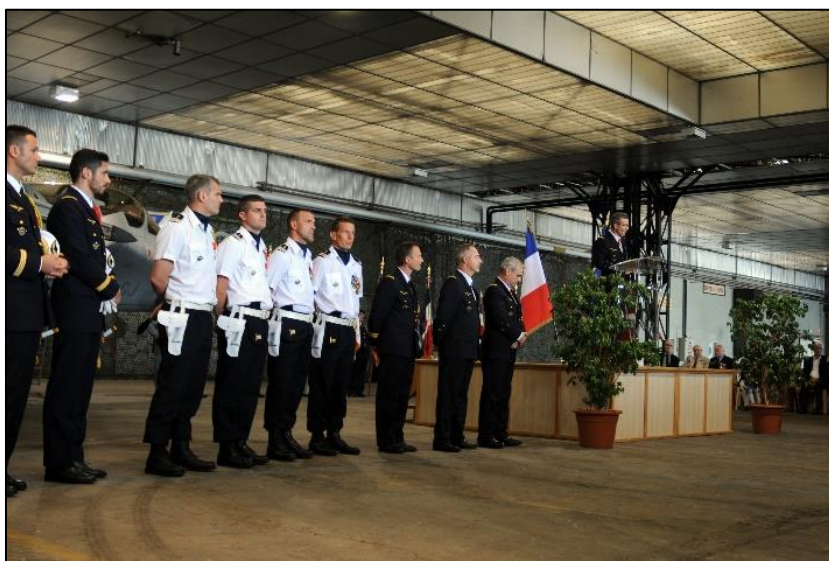


Photo H. Beaumont

Deuxième étape : l'EC 05.004

L'été 2017 voit la création discrète de l'EC 05.004 ... tout court ! Cette unité originale au sein de la 4^e escadre de chasse, accueille les futurs membres du 2/4, et prend possession des locaux. Jeannot en prend naturellement la tête. Création discrète car la volonté est de ne pas donner l'impression d'un changement de l'ODB¹⁶ des FAS. Il n'y a bien que deux escadrons de chasse dans les FAS... et une unité administrative de transition !

Cette unité n'a donc pas d'insigne (ses membres portent celui de l'escadre), pas de nom de tradition et pas de vecteurs de communication. Mais des traditions, oui. Car nombre de ses membres ont déjà été escadrillés, ou vont l'être le 10 octobre, à Istres, pour une deuxième journée de cohésion commune.

Par ailleurs le PAM n'a laissé que 2 commandants d'escadrille à Istres, et a vu deux postes créés au sein du 5/4. Il est donc décidé de confier les fanions de deux des escadrilles du 2/4... au 5/4. Le transfert prend corps le 19 octobre 2017 lors d'une cérémonie à Saint-Dizier. Les fanions des escadrilles SPA167 *Cigogne de*

¹⁵ Bragard : habitant de Saint-Dizier.

¹⁶ Ordre de bataille.

Romanet et SPA81 *Lévrier* prennent aussitôt leur place dans le hall d'honneur de l'unité.

Le travail de montée en puissance initié au « Gascogne » se poursuit, afin que le contrat de posture puisse être intégralement tenu par les Rafale à compter de l'été 2018. Parallèlement, les équipages du 5/4 participent aux côtés des Gascons à l'ensemble des missions conventionnelles (permanence opérationnelle, déploiement en Opex au Levant, participation active au raid Hamilton¹⁷) et nucléaires (exercices et manœuvres de montée en puissance, missions équivalentes) et démontrent s'il en était besoin que leur unité est pleinement opérationnelle.

En parallèle, le printemps et le début de l'été 2018 sont marqués par le retrait progressif du service du Mirage 2000N et en particulier par la journée du 21 juin 2018, journée 2000eNd à Istres.

Le 17 juillet, nouvelle cérémonie à Saint-Dizier pour le transfert de la garde des fanions des deux escadrilles restantes. Les *Sioux* et les *Gaulois* rejoignent les *Canards* et *Clébarts* à Saint-Dizier. Enfin, le 29 août se déroule la passation de commandement du 2/4 entre Djof (qui a pris la suite de Jim à la tête du 2/4 à Istres sur M2000N) et Jeannot.

« Lieutenant-colonel L., nous vous confions le fanion de l'Escadron de chasse 02.004 *La Fayette* ».

Troisième étape : le 2/4 à Saint-Dizier

L'été 2018, c'est également un déménagement organisé de main de maître par l'association des anciens du « La Fayette ». Tous les articles de traditions, les JMO, les vitrines et cadres ont été soigneusement répertoriés, emballés, puis acheminés vers Saint-Dizier où l'opération inverse est mise en œuvre afin de donner son âme au bâtiment. Le Mirage 2000N n°356, spécialement peint pour le centenaire de l'escadrille *La Fayette* en 2016, est mis en stèle à l'entrée de la zone. Un insigne géant, préparé par les mécanos, est installé

sur la façade. En résumé, nous prenons vraiment possession des murs.



Photo H. Beaumont

Et dès le 27 septembre, c'est la première journée de traditions du 2/4 à Saint-Dizier. Accueil des nouveaux arrivés au PAM 2018, escadrillages et repas en commun avec les membres de l'association, toujours présents !

Puisque le transfert de traditions est à présent achevé, il reste à se tourner vers l'avenir, et les projets et occasions ne manquent pas.

L'éloignement de l'unité à Istres avait inexorablement distendus les liens entre l'escadron et sa ville marraine : Luxeuil-les-Bains. Le retour du 2/4 dans le Nord-Est permet de les retisser. Une délégation de l'escadron est donc systématiquement présente avec le fanion lors des cérémonies du 11 novembre et du 8 mai aux côtés des personnels de la BA 116. Inversement le maire est invité aux cérémonies de prises de commandement.

Depuis ce jour d'août 2018, l'escadron a accueilli un nouveau membre. L'aviateur Enzo Lefort, champion du monde de fleuret, parraine l'escadron officiellement depuis une cérémonie organisée le 21 septembre 2018. Il a pu voler sur Rafale quelques mois plus tard et porte haut les couleurs du « La Fayette ». Le 2/4 devrait donc selon toute vraisemblance être présent à Tokyo pour les JO !

¹⁷ Raid aérien sur la Syrie le 14 avril 2018, depuis la métropole.

J'ai à mon tour pris le commandement de l'unité le 4 juillet 2019, jour de fête nationale aux États-Unis, petit clin d'œil de l'histoire.

Les fanions des escadrilles, abimés par le poids des ans, et ne correspondant plus aux normes actuelles, ont été re-confectionnés après une longue procédure d'homologation. Superbement brodés, ils ont fait leur première apparition publique le 2 mars dernier. Un musée est en projet afin d'exposer l'ensemble des anciens fanions et articles historiques en notre possession.



Photo H. Beaumont

Belle journée du 2 mars où le bâtiment du 2/4 prenait comme nom de baptême : *Cne Xavier*

Cazalbou et Ltt Nicolas Papadacci Stephanopoli. Les noms du dernier équipage 2000N mort en service aérien commandé pour les membres du 2/4 sur Rafale. Tout ce que portent les traditions dans les armées était résumé dans cette cérémonie : faire mémoire du passé pour construire notre avenir commun.



Photo H. Beaumont

La migration a pris fin. Le 2/4 est désormais enraciné à Saint-Dizier. Il y aura d'autres cérémonies, d'autres migrations peut-être dans l'avenir. Mais toujours restera l'âme de l'unité, incarnée par ses membres : ses traditions.

Rétrospective – C-135 F

Par M. Hervé Beaumont, secrétaire général de l'ANFAS

Nous vous présentons dans ce numéro d'ANFAS Contact une galerie de photos d'archives du Boeing C-135 F « Stratotanker » dans ses versions initiales en livrée aluminium brillant, puis en peinture aluminium protectrice de la corrosion.



Le prototype du C-135 F en vol aux Etats-Unis avec des marquages français, le haut de dérive, tronqué à l'arrière, n'est pas encore la version définitive.

DR/Coll. H. Beaumont.

Si vous possédez des photos ou des documents d'archive concernant les FAS, n'hésitez pas à nous les confier pour une prochaine parution dans ANFAS Contact en contactant à l'ANFAS Louise Matz ou Hervé Beaumont.

La mise en œuvre de la composante nucléaire aéroportée doit se fonder sur les Mirage IV A et sur des avions ravitailleurs, nécessitant l'achat aux Etats-Unis de douze C-135 F, qui fut ratifié en août 1962. La version française du KC-135 A (Kerosene Cargo) américain, le C-135 F (Cargo France), est entièrement pressurisée et possède un plancher en métal pour l'emport de fret ou de passagers. Sa propulsion est assurée par 4 moteurs Pratt et Whitney J57 P59 W, délivrant 5 100 kgp de poussée unitaire et 5 750 kgp avec injection d'eau déminéralisée. Le 16 mars 1963, le premier équipage (équipe de marque) devant être transformé sur C-135 F arrive aux Etats-Unis pour effectuer son stage de formation et d'entraînement de 16 semaines. Il est composé du commandant Guillou (pilote), du capitaine Chevassus (copilote), du capitaine Cuenot (mécanicien navigant) et de l'adjudant-chef Honoré (opérateur ravitailleur en vol).



*Le C-135 F s/n (serial number) 63-8471 en livrée aluminium est le premier avion livré à la France en janvier 1964.
DR/Coll. H. Beaumont.*



*Premiers équipages de C-135 F posent devant le s/n 63-8473. L'avion fut perdu le 30 juin 1972 peu après son décollage d'Hao, entraînant la disparition de l'équipage composé du commandant Dugue (pilote), du lieutenant Frugier (copilote), du Capitaine Parage (navigateur), de l'adjudant-chef Hecq (mécanicien navigant), et deux spécialistes météo, l'adjudant-chef Langlais et le premier maître Saucillon.
Photo DR/Coll. ANFAS.*



*En livrée aluminium, le C-135 F s/n 63-8473 ravitaille un Mirage IV A.
Photo DR/Coll. H. Beaumont.*



*Le C-135 F s/n 63-8472 est le 3^{ème} avion livré (en mars 1964).
Photo DR/Coll. H. Beaumont.*



*Ravitaillement en vol du Mirage IV A 03 de présérie en configuration lisse sur le C-135 F s/n 63-8472.
Photo DR/Coll. H. Beaumont.*



*Le C-135 F s/n 63-12738 est livré en août 1964, ici l'atterrissage à Istres. L'avion a reçu une peinture aluminium.
Photo DR/Coll. P. Wodka-Gallien.*



*Un C-135 F au décollage de Mont-de- Marsan.
Photo DR/Coll. H. Beaumont.*



*Le C-135 F s/n 63-8475, livré en juin 1964, ravitaille le Vautour n°4 doté d'une perche de ravitaillement en vol pour l'entraînement.
Photo DR/Coll. ANFAS.*



*Le C-135 F s/n 63-8470, porteur du code CA, est le deuxième avion livré aux FAS en février 1964.
Photo DR/Coll. H. Beaumont.*



*Le C-135 F s/n 63-12739, code CK, livré en septembre 1964, ravitaille en Afrique un Jaguar A de l'escadron de chasse 1/11 Roussillon.
Photo DR/Coll. H. Beaumont.*



*Le C-135 K s/n 63-8475, code CF, à Avord.
Photo DR/Coll. H. Beaumont.*



*Trains sortis, le Mirage IV A n°57 CD ravitaille à moyenne altitude sur le C-135 F s/n 63-12740, code CL.
Photo DR/Coll. H. Beaumont.*



*Le C-135 F s/n 63-12375, code CG, livré en juillet 1964, ravitaille les Mirage IV A n°29 BB, n°8 AG, n°37 BJ et n°55 CB (de haut en bas).
Photo DR/Coll. Piètre*

INFORMATIONS DU BUREAU DE L'ANFAS

Mesdames, Messieurs, chers membres de la communauté des Forces aériennes stratégiques,

L'association nationale des Forces aériennes stratégiques a terminé sa phase de transition vers un nouveau site Web que nous vous invitons à consulter : <https://www.anfas-asso.fr>

Notre adresse email de contact a elle aussi évolué : contact@anfas-asso.fr

Vous pouvez également suivre nos dernières publications sur LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/anfas>

BULLETIN D'ADHÉSION ANFAS

Pour ceux qui n'auraient pas encore renouvelé leur adhésion ou qui souhaitent adhérer à l'association nationale des Forces aériennes stratégiques, le bureau vous remercie par avance de bien vouloir écrire à l'adresse contact@anfas-asso.fr et de mentionner les informations suivantes :

- Nom-prénom,
- Adresse,
- Ville et code postal,
- Email (en lettres capitales),
- Téléphone,
- Quelques éléments de parcours professionnel ou de motivation/justification quand nouvelle adhésion.

Un lien de règlement de votre bulletin d'adhésion à l'association (25€) vous sera ensuite envoyé par mail. Le règlement se fera dans la mesure du possible par voie dématérialisée.



Comité de rédaction : Jean-Patrice Le Saint, Hervé Beaumont, Louise Matz.